



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 7 avril 2023,

Sécurité routière : appel à la vigilance

Le week-end de Pâques est traditionnellement propice à une recrudescence des accidents de la circulation routière due à la densité du trafic.

La lutte contre l'insécurité routière doit demeurer une priorité en cette période de forte circulation.

Aussi, Maurice BARATE, préfet du Cher, appelle tous les usagers du réseau routier, en agglomération, sur les grands axes du département et sur le réseau secondaire, à adopter prudence et vigilance dans leur conduite et au respect de la réglementation, en particulier sur :

→ **Les interdictions strictes :**

- **les excès de vitesse et le non respect des distances de sécurité ;**
- **la consommation de stupéfiants ;**
- **le non respect de la limitation légale de l'alcoolémie au volant (0,5 g/l soit 0,25 mg par litre d'air expiré, ou 0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire soit 0,1 mg par litre d'air expiré).**

→ **Les obligations réglementaires :**

- **le port de la ceinture de sécurité pour tous les passagers du véhicule ;**
- **la conduite doit être adaptée aux conditions de circulation** (la nuit, le risque d'accident est deux fois plus élevé que le jour. Le brouillard réduit la visibilité, réduisez votre vitesse. La pluie rend la chaussée glissante, augmentez la distance qui vous sépare du véhicule qui vous précède) ;
- **la conduite doit être adaptée aux conditions physiques** (ne prenez pas la route si vous êtes fatigué. En cas de long trajet, faites une pause d'au moins 10 minutes toutes les deux heures).

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX